

RÈGLEMENT DU JEU GOLDEN TICKET

L'union du commerce cambrésien, Shop in Cambrai, dont le siège est situé 16, rue du 8 mai à Cambrai, organise en partenariat avec la Ville de Cambrai, une animation commerciale permettant de gagner des bons d'achat.

Cette opération est mise en place le samedi 11 septembre 2021 pour mettre en avant et soutenir les commerces cambrésiens.

L'animation sera ainsi nommée :

« **Jeu du Golden Ticket** »

Le présent règlement vise à préciser les conditions d'attribution et d'utilisation des bons d'achat offerts par la Ville de Cambrai et ce dans la limite de l'enveloppe financière de 10000€.

PRINCIPE DE L'ANIMATION ET LOTS :

L'animation consiste à récompenser les clients sous forme de bons d'achats « Golden Ticket ».

Ces bons d'achats seront valable jusqu'au 31 octobre 2021.

10 000€ de bons d'achat sont à gagner :

- 1 bon d'achat « Golden Ticket » de 500€
- 100 bons d'achat « Golden Ticket » de 50€
- 225 bons d'achat « Golden Ticket » de 20€

Pour gagner des bons d'achat :

- Un ticket avec 1 symbole = Un bon d'achat « Golden Ticket » de 20€
- Un ticket avec 2 symboles = Un bon d'achat « Golden Ticket » de 50€
- Un ticket avec 3 symboles = Un bon d'achat « Golden Ticket » de 500€

Les commerçants du marché couvert et extérieur participent à cette opération.

Ce samedi 11 septembre 2021, le marché se déroulera de 8h à 18h.

Les enseignes de plus de 400 mètres carrés, (Auchan, Cora, Lidl, Aldi, Electro Dépôt et autres), les stations essence, les produits pharmaceutiques, optiques et audioprothèses concernés par des prises en charge de remboursement, le tabac, les cigarettes électroniques et cigares, ne sont pas concernés par cette opération.

DATE, LIEU ET DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION :

L'animation commerciale se déroulera le 11 septembre 2021.

Les tickets à gratter seront remis par des membres bénévoles de Shop in Cambrai sur la place Aristide Briand, sous une tonnelle dans le village des artisans.

OBTENTION DES TICKETS À GRATTER :

L'offre commerciale s'adresse à tous clients ayant effectué des achats d'un montant minimum par ticket de caisse de 10€ d'achats et plafonnés à un maximum de 300€.

Les clients auront la possibilité de se voir remettre un ou plusieurs tickets à gratter.

Soit un ticket par tranches de 10€ d'achats et sur présentation du ticket de caisse indiquant l'enseigne du commerce, le montant de leurs achats et la date du jour (11 septembre 2021).

PRÉCISIONS RELATIVES AUX TICKETS DE CAISSE OU FACTURES :

- Pas de cumul de tickets possible
- L'attribution des tickets à gratter ne sera possible que pour les tickets de caisse compris entre 10€ et 300€, et uniquement la journée du samedi 11 septembre 2021.

- Il est convenu que les tickets de caisse présentant une remise commerçant ou l'utilisation de bons d'achat déduit du montant total, seul le montant payé sera pris en compte.
- Les factures manuscrites devront être conformes à la législation, à savoir : être numérotées, datées, signées et comporter les références du commerçant, n° siret, n° tva, adresse, mode de paiement.

PRÉCISIONS RELATIVES AUX BONS D'ACHAT ET À LEUR UTILISATION :

Les bons d'achat « Golden Ticket » ne pourront pas être attribués sous une autre forme que celle prévue au présent règlement.

Les bons d'achat « Golden Ticket » obtenus seront utilisables jusqu'au 31 octobre 2021.

Shop in Cambrai se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'opération.

Shop in Cambrai ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte des bons d'achat « Golden Ticket ».

Toute difficulté d'interprétation du présent règlement est de la compétence de Shop in Cambrai.

Si d'aventure, un fort engouement de l'opération commerciale impliquerait l'épuisement prématuré des « Golden Ticket » et de l'enveloppe financière de 10000€, l'opération se verrait écourtée de fait.

RESPONSABILITÉ :

Shop in Cambrai ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou s'événement indépendant de sa volonté, si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter la présente animation ou en modifier les conditions.

DEPOT, CONSULTATION ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

La participation à cette animation commerciale implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est déposé et affiché à la Maison des Métiers d'art, 20 rue Neuve à Cambrai et est consultable en ligne sur les sites : villedecambrai.fr et shopincambrai.fr

JURIDICTIONS COMPÉTENTES :

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou l'exécution des dispositions du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif de Lille sera seul compétent.

